

II

*Le Ministre des Affaires étrangères de la République d'Indonésie à  
l'Ambassadeur du Canada*

Jakarta, le 16 mars 1973

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date du 16 mars 1973, qui se lit comme suit:

(Voir la Note canadienne n° 29 du 16 mars 1973)

Je confirme que les dispositions qui précèdent agréent au Gouvernement de la République d'Indonésie et que votre Note en date du 16 mars 1973 et la présente réponse constituent un Accord entre nos deux Gouvernements sur cette question.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma plus haute considération.

*Ministre des Affaires étrangères  
République d'Indonésie*  
ADAM MALIK

Son Excellence W. T. Delworth  
Ambassadeur du Canada  
Jakarta